

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-02-006

L'an deux mille vingt-quatre et le 27 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 14 février 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Laetitia TISSEYRE, Ludovic THIVOLLE, Angélique FOUSTER

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET
M. Quentin FALCOZ donne procuration à M. Christian PALLARES

Monsieur Bernard PIROF a été élu secrétaire de séance.

AIT 2024 – Protection du village contre les chutes de blocs

M. Le Maire informe le Conseil Municipal le devis concernant l'étude de la protection du village contre les chutes de bloc pour un montant de 23 000 € HT.
Demande l'aide de l'état par le biais de l'Aide au Investissements Territoriaux 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DEMANDE une aide pour la protection du village contre les chutes de bloc par le biais de l'AIT 2024.

DIT que le plan de financement peut être ainsi fait :

Protection du village contre les chutes de blocs	23 000 € HT
Participation Conseil Départemental sollicitée 20 %	4 600 €
Participation Fonds Vert demandée 60 %	13 800 €
Autofinancement 20 %	4 600 €

DONNE tous pouvoirs à M. Le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20240227-202402006-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024